

#### Contributions annuelles

<b>Catégorie 1*</b> : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 19 000 €	396.00 €
<b>Catégorie 2*</b> : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 25 000 €	600.00 €
<b>Catégorie 3*</b> : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 32 000 €	815.00 €
<b>Catégorie 4*</b> : revenu annuel fiscal net de référence supérieur à 32 000 €	960.00 €
<i>*En fonction de votre revenu fiscal net de référence tel qu'il figure sur votre dernier avis d'imposition, page 1 en haut à gauche.</i>	
Remise fratries - <b>Aîné</b> : tarif plein / <b>2<sup>ème</sup> enfant</b> : -20 % / <b>3<sup>ème</sup> enfant</b> : -30 % / à partir du <b>4<sup>ème</sup> enfant</b> : - 40 %	
<b>+ Budget pédagogique par élève</b>	120.00 €
<b>+ Cotisations annuelles facturées et reversées aux organismes :</b>	
Cotisation diocésaine      obligatoire, <i>facturée à chaque enfant</i>	71.00 €
Cotisation UGSEL            obligatoire, <i>facturée à chaque enfant</i>	7.00 €
Cotisation APEL            optionnelle, <i>facturée uniquement à l'aîné</i>	22.00 €
Assurance Individuelle Accident -Confort    facultative	13.00 €
<b>+ Cambridge (2 heures/semaine sur 30 semaines) – option à participation annuelle</b>	
Si <b>Catégorie 1*</b> : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 19 000 €	215.00 €
Si <b>Catégorie 2*</b> : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 25 000 €	250.00 €
Si <b>Catégorie 3*</b> : revenu annuel fiscal net de référence inférieur à 32 000 €	286.00 €
Si <b>Catégorie 4*</b> : revenu annuel fiscal net de référence supérieur à 32 000 €	317.00 €
<b>+ Cambridge « Advanced » : + 1 heure</b>	<b>+ 160.00 €</b>
<b>+ Participation annuelle fournitures ou ateliers - optionnels</b>	
Catéchèse (livre)	12.00 €
Ateliers (Langues, Théâtre, Comédie Musicale...)	80.00 €
Cotisation annuelle AS des Tilleuls	5.00 €
Location annuelle de casier individuel fermé	25.00 €
Renouvellement de clé de casier perdue -en cours d'année	10.00 €

#### Restaurant scolaire - environ 144 jours scolaires

<b>Tarif repas - Fréquentation régulière DP</b> au moins une fois/semaine à jour fixe	6.00 €
<b>Tarif repas - Fréquentation occasionnelle EXT</b> avec réservation à l'avance	6.80 €
<b>Panier repas</b> – en cas de PAI	2.50 €

**La facture de scolarité est annuelle et au format numérique. Elle est payable en 10 échéances – d'octobre à juillet par prélèvement au 10 du mois.**

**Le budget de restaurant scolaire est indépendant. Uniquement les repas consommés dans le mois sont facturés. L'échéance est au 8 du mois suivant par prélèvement.**

**Exemple de calcul** des frais annuels pour une famille qui scolarise Paul en 6<sup>ème</sup> et Eden en 4<sup>ème</sup> à la rentrée 2023. Le foyer a des revenus annuels de 23 700€ ce qui correspond à une Catégorie 2. Paul a choisi l'option Cambridge et Eden s'est inscrit à l'AS et à l'Atelier Théâtre.

### Facture annuelle de la famille

Frais annuels – Paul 6 <sup>ème</sup>	
Contribution en Catégorie 2	600.00 €
- Remise fratrie 20% second (600 €*0,20)	- 120.00 €
Budget pédagogique	+ 120.00 €
Cambridge English	+ 250.00 €
<b>Cotisations reversées :</b>	
Diocésaines	+ 71.00 €
UGSEL	+ 7.00 €
<b>Total annuel Paul :</b>	<b>= 928.00 €</b>
Frais annuels - Eden 4 <sup>ème</sup>	
Contribution Catégorie 2	600,00 €
Budget pédagogique	+120.00 €
Inscription AS	+ 5.00 €
Atelier Théâtre	+ 80.00 €
<b>Cotisations reversées :</b>	
Diocésaines	+71.00 €
UGSEL	+7.00 €
<b>Total annuel Eden :</b>	<b>= 883.00€</b>

⇒

L'échéancier mensuel :

928.00 + 883.00 = 1811.00€/10 mois		
Prélèvement au 10	octobre	181.10 €
Prélèvement au 10	novembre	181.10 €
Prélèvement au 10	décembre	181.10 €
Prélèvement au 10	janvier	181.10 €
Prélèvement au 10	février	181.10 €
Prélèvement au 10	mars	181.10 €
Prélèvement au 10	avril	181.10 €
Prélèvement au 10	mai	181.10 €
Prélèvement au 10	juin	181.10 €
Prélèvement au 10	juillet	181.10 €

Les voyages scolaires font objet à facturation complémentaire en février. Les échéances s'ajoutent aux échéances de scolarité.

### Le budget restauration en plus

Paul et Eden prennent leur repas au restaurant scolaire tous les jours. Le tarif est de 6€00 l'unité.

En septembre il y aurait 17 jours scolaires. Aucun des deux n'a été absent. En fin de mois la facturette indique :

Facturette mensuelle de cantine - septembre			
Repas de Paul	17 jours*	6,00 €	102.00 €
Repas de Eden	17 jours*	6,00 €	102.00 €
Prélevée au 8 octobre			<b>Total : 204.00 €</b>

En octobre il y aurait 10 jours scolaires. Paul n'a comptabilisé aucune absence alors qu'Eden a gardé le lit deux jours. En fin de mois la facturette indique :

Facturette mensuelle de cantine – octobre			
Repas de Paul	10 jours*	6,00 €	60,00 €
Repas de Eden	8 jours*	6,00 €	48.00 €
Prélevée au 8 novembre			<b>Total : 108.00 €</b>

... et ainsi de suite jusqu'en juillet .

Le calendrier annuel distribué à la rentrée vous permettra de précalculer vos frais de restauration mois par mois.

Nous souhaitons la bienvenue à toutes les nouvelles familles et nous vous remercions tous pour la confiance que vous nous témoignez ! Que chacun puisse atteindre son sommet !

Fimiya SEMERDZHIEVA, Gestionnaire